



# Feuille Municipale

## Conseil du 28 juin 2019



N° 26

**Excusés** : M. Bôle, M.O. Cuenot, S. Garreau, S. Genin, P. de La Rochefoucault, (procuration respectivement à G. Magnin-Feysot, F. Dôle, T. Vuittenez, I. Lefèvre, R. Chambelland), C. Michel.  
Pas d'auditeur.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 mai est validé.

### Des nouvelles des travaux d'aménagement du centre-bourg :

- Zone 1 (de la perception à l'école rue de la Motte) : les bordures sont presque terminées, il reste la rue de la Motte et la rue de Champagnole pour juillet-août.
- Zone 2 (rue de Pontarlier à rue de Besançon, côté commerces) : Les bordures sont terminées, il n'y a finalement pas eu de déviation de la rue de Pontarlier. Les bonnes relations entre commerçants et ouvriers sont soulignées.
- Zone 3 (devant la mairie et le musée) : Les bordures sont presque toutes posées ; un remblaiement assez important de la place a dû être fait en raison d'une mauvaise qualité de l'existant. Dans les jours prochains, la pose de blocs-marches interviendra autour du parvis. Des essais positifs de giration ont eu lieu avec un grumier (ensemble de 21 m) et un car.
- Zone 4 (Rue de la Motte - rue de Champagnole) : les bordures seront posées en juillet.
- Dans la mesure du possible, les trottoirs seront enrobés avant les congés du personnel du chantier (fin juillet).
- Zone 5 (Place de Verdun) : prévue pour septembre - octobre.
- Finitions et enrobés : octobre – novembre.

Les travaux s'effectuent à un rythme satisfaisant (les 10 jours de retard du début ont été rattrapés).

La circulation reste difficile, et les automobilistes doivent être attentifs à la sécurité du personnel au travail. Difficile aussi pour les piétons, quelques cheminements vont être faits.

Stationnement : il est plus difficile en cette période de travaux sur les 2 places. Des places vont de nouveau être prochainement accessibles place Bugnet.

### 1- Convention SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau)

Ce service permet un suivi régulier des ouvrages d'épuration ou de production d'eau potable, conseille dans la gestion des équipements, aide à l'élaboration de projets de travaux en matière d'assainissement ou d'eau potable ...

La convention 2016-2018 est arrivée à échéance ; la présente proposition est pour 2019 (en attendant de connaître la date effective du transfert –entre 2020 et 2026- des compétences eau et assainissement) :

La cotisation annuelle serait de 724,50 € pour l'assainissement collectif (0,30 € /habitant).

**Unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention.**

### 2- Transfert des compétences Eau et Assainissement

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert obligatoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).
- Dans ce cas, le transfert serait repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard.
- Les communes ayant à ce jour refusé le transfert en 2020 : *Goux les Usiers, Bians les Usiers, Sombacour, Villers s/s Chalamont, Evillers*. Le transfert ne se fera donc pas en 2020.
- Difficultés évoquées : les situations très disparates d'une commune à l'autre, la nécessité de bien analyser tous les aspects du transfert, et la date trop proche pour y arriver.

**Unanimité pour refuser le transfert des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

### 3- Echange de terrains

Dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, il est proposé un échange avec l'indivision Moureaux, d'une place à fumier de 36 m<sup>2</sup> contre une surface d'aisance de 49 m<sup>2</sup> devant la maison ; l'objectif étant de réaliser deux places de parking supplémentaires à la sortie de l'école Pergaud.

**Unanimité pour valider l'échange sans soulte.**

### 4- Taxe d'aménagement

Cette taxe a été instaurée au 1<sup>er</sup> mars 2012, pour remplacer la PVR (participation pour voiries et réseaux) et la PRE (participation pour raccordement à l'égout).

Son taux était de 3 % en 2019.

Ce taux reste inférieur à celui des autres communes de la CCA 800, et la somme perçue ne permet pas toujours de régler les frais réels.

**Proposition :**

- **4 % pour 2020 : acceptée (20 voix pour, 1 contre).**

### 5- Subventions aux associations

<b>AS LEVIER</b>	<b>4 670,00 €</b>
<b>TENNIS CLUB LEVIER</b>	<b>350,00 €</b>
<b>HANDBALL LEVIER</b>	<b>1 510,00 €</b>
<b>ESCRIME LA BOYARDE</b>	<b>1 280,00 €</b>
<b>JUDO CLUB LEVIER</b>	<b>900,00 €</b>
<b>BADMINTON</b>	<b>460,00 €</b>
<b>GYM</b>	<b>1 250,00 €</b>

<b>AMIS BIBLIOTHEQUE</b>	<b>310 €</b>
<b>CHORALE LA PASTORALE</b>	<b>85 €</b>
<b>DONNEURS DE SANG</b>	<b>160 €</b>
<b>CLUB 3ème AGE</b>	<b>380 €</b>
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>120 €</b>

<b>ALPE</b>	<b>270 €</b>
<b>RANDONNEURS DES SAPINS</b>	<b>450 €</b>
<b>CARREAU LEVITIEN</b>	<b>1 100 €</b>
<b>FAMILLES RURALES</b>	<b>600 €</b>
<b>AMIS DU MUSEE</b>	<b>360 €</b>
<b>ASSOCIATION LAIQUE</b>	<b>60 €</b>
<b>SOLUNA</b>	<b>300 €</b>

Pour mémoire, la méthode de calcul est toujours la même : la somme octroyée est fonction du nombre d'adhérents de l'association, du budget, de la recherche d'autofinancement et du prix des adhésions.

Les associations sont classées en 3 catégories (les associations sportives affiliées à une fédération nationale étant les principales bénéficiaires des subventions communales).

### Les subventions aux associations extérieures pour 2019 :

Semons l'Espoir : 150€, AFM Téléthon : 85€, Retina France : 85€, Croix Rouge : 150€, Comice Agricole : 70€, ADMR : 1 500€.

**Unanimité pour les montants proposés par la commission "Vie associative"** (I. Lefèvre et J.P. Gurtner ne prenant pas part au vote, en tant que présidents d'une association).

### **6- Recensement de la population**

Il interviendra à LEVIER du 16 janvier au 15 février 2020.

Nous devons désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement et de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs (4 ou 5).

Michel MAGNET est désigné à l'**unanimité**.

### **7- Plan de lutte contre l'ambrosie**

L'ambrosie, dont le pollen est très allergisant (rhinite, conjonctivite, asthme, eczéma), présente un problème majeur de santé publique.

L'ARS préconise de prévenir la pousse et la dispersion de cette plante en la détruisant.

Il nous est demandé de désigner un « référent ambrosie » avec mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires concernés et de les inciter à prendre les mesures appropriées.

Michel MAGNET est désigné à l'**unanimité**.

### **8- Fonds de concours CCA 800**

Des travaux de peinture ont été effectués à l'école Pergaud dans une salle de classe et dans la petite cuisine, pour un montant de 5 857,76 € HT payé par la CCA 800.

Conformément à la procédure décidée lors du transfert de la compétence "Ecoles" à la CCA 800, la commune doit participer financièrement par un fonds de concours de 50 % du coût HT, soit la somme de 2 928,88 €.

**Unanimité** pour verser ce fonds de concours.

### **9- Tarifs des services funéraires**

Inhumation dans la terre	350,00 €		
Inhumation dans un caveau	150,00 €		
Inhumation Urne dans un caveau	100,00 €		
Ré-inhumation de caveau à caveau	300,00 €	50,00 €	à partir de la 2ème
Ré-inhumation de terre à terre	500,00 €	150,00 €	à partir de la 2ème
Ré-inhumation de terre à caveau	500,00 €	150,00 €	à partir de la 2ème
Relève de sépulture	500,00 €	100,00 €	à partir de la 2ème
Inhumation dans une caverne	100,00 €		
Dispersion des cendres	100,00 €		
Concession trentenaire (prix au m <sup>2</sup> )	60,00 €		
Vacation pour pose de scellés	20,00 €		
Ouverture de caveau pour vérification	100,00 €		
Ouverture de caverne pour vérification	60,00 €		
Prix d'une caisse de relève	150,00 €		

Ce tableau a été actualisé et complété par de nouvelles prestations répondant à l'évolution des pratiques actuelles.

Ces tarifs ont été réévalués à hauteur de l'estimation du coût réel de chacune de ces prestations.

**Accord : 20 voix pour, 1 abstention.**

## 10- Questions diverses

- L'ADAPEI du Doubs remercie bénévoles et habitants pour l'Opération Brioches du printemps : 506 brioches ont été proposées pour un bénéfice de 3 130,20 €.
- Le puits d'aspiration d'eau de Dommartin a été curé, ce qui nous permet de pomper 400 m<sup>3</sup> d'eau de plus par jour.
- Forêt : la prévente du 19 juin à Levier a permis de vendre 699 m<sup>3</sup> de bois pour un prix honorable de 70,10 €/ m<sup>3</sup>.
- **Le feu d'artifice** sera tiré derrière la salle des fêtes, le samedi 13 juillet ; rendez-vous à 21h30 pour allumer les lampions avec les enfants, **au centre périscolaire (dans le jardin de la cure)**. Buvette tenue par « Vivre à l'Hexagone » et « Mémoires Vives de Haute-Comté ». Bal avec Discopower.
- Animations de l'été dans la CCA800 sur feuille jointe.
- En juillet et août prochains, des transports en bus seront organisés comme l'an dernier pour permettre aux ados (et éventuellement aux familles) de se rendre à la piscine.
- Un enseignant du GRETA va donner des cours de Français à Levier ; une quinzaine de personnes sont intéressées. **S'inscrire en mairie.**
- La Fête de la Musique a eu lieu à Levier samedi 22 juin à partir de 18h, à la grange du lycée. Merci au Musicart's Rock Band et à Après la Ville pour leur prestation. Nous remercions chaleureusement ce dernier groupe pour sa disponibilité et la mise à disposition de son matériel ! Merci aux trois ados et à leur animatrice qui ont tenu le stand crêpes.

### **Salle des fêtes**

**Samedi 13 juillet** : bal du 14 juillet (plus d'infos page suivante)

**Mercredi 14 août** : fondue des pompiers

**Samedi 24 août** : bal plein air organisé par Cats événement

### **Salle socio-culturelle**

**Mercredi 17 juillet** de 16h à 19h : Don du sang

### **Plein air**

« Les beaux mercredis du square » (voir affiche)

## PISCINE

Merci de déclarer en mairie  
tout remplissage d'une piscine  
de plus de 2m<sup>3</sup>

## **Recensement de la population**

Il aura lieu du 16 janvier  
au 15 février 2020.

La commune est à la recherche  
d'agents recenseurs, les personnes  
intéressées peuvent s'inscrire dès  
maintenant en mairie.



**MERCREDI 10, 24 ET 31 JUILLET  
DE 16H30 À 17H00**

**LECTURE AU SQUARE DE L'ÉGLISE  
VENEZ NOMBREUX !**

Annulé en cas de pluie.

**les francas** L'éducation en mouvement !

**LEVIER** www.levier.fr

# Sorties Piscine

**Les Mardis**  
9, 16, 23 Juillet et 27 Août

**Les Jeudis**  
11, 18, 25 Juillet et 29 Août

(Champagnole, Ornans, Malbuisson, Chalain...)

**Renseignements / Inscriptions**  
Auprès de Moctar Sall :  
- Email: francas.levier@orange.fr  
- Tél: 06 70 09 59 46 ou 03 81 38 32 87

**Les Tarifs:**  
- Ados: 4€ (Bus + entrée)  
- Famille: 2€/personne pour le bus.  
(l'entrée est à la charge des familles et s'effectue sur place)

**Atelier créatif au musée**

Fabrication d'un mangeoir pour oiseau

Mercredi 10 juillet à 15h  
Au musée du cheval et de la forêt

A partir de 6 ans -  
2 € / enfant

# MARCHÉ NOCTURNE LEVIER

Buvette  
petite restauration

19 juillet de 18h à 23h  
Place de l'église

Balade en calèche

Gastronomie et Artisanat

Musée Relais du Cheval  
Comtois et de la Forêt  
03 81 89 58 74



# FEU D'ARTIFICE

## SAMEDI 13 JUILLET 2019



### Programme :

- 21h30 : Marche aux lanternes depuis le centre du périscolaire (vers l'Eglise)
- 22h30 : feu d'artifice suivi d'un bal en plein air

Buvette et petite restauration sur place

La taille des haies en bordure de route et de trottoir est **une obligation**. Elle participe au bien être de chacun.

Il est à souligner qu'aux intersections des rues une haie négligée peut gêner la visibilité donc aggraver le danger.

Sur quelques trottoirs il est impossible à un adulte de marcher à côté de son enfant du fait de haies qui dépassent de 30 ou 40 cm la limite des propriétés. Une haie non entretenue diminue la largeur des trottoirs.

**Ainsi, en cas d'accident, la responsabilité des riverains sera engagée (Art. 1382 et 1383 du Code Civil).**



## TRANSPORTS SCOLAIRES RENTRÉE 2019/2020

### ➤ INSCRIPTIONS

Pour avoir un titre de transport à la rentrée, l'inscription doit être réalisée **avant le 16 juillet 2019** sur le site de la Région : [www.bourgognefranche-comte.fr/transports-scolaires](http://www.bourgognefranche-comte.fr/transports-scolaires)

Au-delà du 16 juillet, les inscriptions restent possibles, le risque étant de ne pas avoir de titre à la rentrée.

### ➤ CARTE SCOLAIRE

Une nouvelle carte sans contact à la rentrée, valable durant toute la scolarité. La nouvelle carte de votre enfant devra être présentée devant le valideur, à chaque montée dans le car.